



## **Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)**

**4 décembre 2025 – Compte-rendu**

### **Présent-es pour l'administration :**

- Mme Valérie PLAISANCE : infirmière SST ;
- Dr Servane BONNO-JOUVIN : médecin du travail ;
- Mme Myriam CASAU : conseillère technique service social ;
- M. Stéphane ZIEBA : adjoint au DASEN pour le 1<sup>er</sup> degré ;
- M. Bertrand DELCROIX : SG de la DSDEN ;
- Mme Marion GUERIN : conseillère départementale de prévention ;
- M. Serge VIGUIER : IEN EI ;
- M. Jean-François SELEAUDOUX : conseiller académique de prévention ;
- M. Jean-Pierre MEAU : Inspecteur Santé et Sécurité au Travail ;

### **Déclarations liminaires FSU, UNSA Éducation et FNEC-FP-FO :**

[Lire la déclaration liminaire de la FSU 64.](#)

### **Ordre du jour :**

- [Approbation du CR du PV du 19 juin 2025 :](#)
- [Visites d'établissements et visites inversées 2025-2026 :](#)
- [Travaux de la FS : CR du GT fiches SST du 16 octobre 2025](#)
- [Point formation :](#)
- [Bilan « faits établissement » :](#)
- [Point « Pôles ressource » :](#)
- [Point « places en ESMS » :](#)
- [Point « direction d'école » :](#)
- [Plans de prévention académique et départemental :](#)
- [Avis votés par les représentant-es des personnels.](#)

## 1. Approbation du CR du PV du 19 juin 2025 ;

Le vote est reporté à la prochaine F3SCT.

## 2. Visites d'établissements et visites inversées 2025-2026 ;

- **Visite 2nd degré** : Collège d'Arette ;
- **Visites 1<sup>er</sup> degré** :
  - **Visite inversée Directrices et Directeurs d'école (5 février 2026)**
  - **Visite inversée Pôles ressources (7 mai 2026)** → *Cette visite de rentrant peut-être pas dans le champ de compétences de la F3SCT Départementale mais Académique, il est possible que la proposition soit rejetée.*

Monsieur Sélaudoux évoque une difficulté réglementaire pour organiser une visite inversée Pôles ressources à l'échelle du département, dans la mesure où ces derniers ne sont pas des établissements mais des services et entrent, à ce titre, dans le champ de compétence de la F3SCT académique.

→ Si cette visite inversée n'est pas possible, la F3SCT adopte la proposition d'une visite sur les écoles d'Hendaye Gare (Maternelle et élémentaire).

## 3. Travaux de la FS : CR du GT fiches SST du 16 octobre 2025

***Le groupe de travail concernant les fiches SST est un temps de travail dédié à l'analyse des fiches SST saisies par les collègues. Il a lieu environ tous les trois mois.***

### Compte-rendu du GT Fiches SST du 16 octobre 2025 :

Partant du constat que les difficultés et les besoins du terrain émanant des fiches SST étaient strictement les mêmes que lors des GT précédents (direction d'école, élèves à besoins éducatifs particuliers en immense majorité), nous avons commencé par demander à l'administration quel était son sentiment suite à la lecture de ces fiches, et sur quels axes le travail de prévention allait s'engager.

Si l'administration a d'elle-même signalé le grand nombre de fiches SST sur la surcharge de travail des directrices et directeurs d'écoles, la FSU-SNUipp 64 a souligné que celle-ci était plus fortement exprimée en ce début d'année scolaire. Ce, quelle que soit l'expérience des personnels concernés. Les tâches citées dans les fiches SST n'existaient pas il y a encore quelques années.

L'« hypermutualisation » des AESH ajoute à cette surcharge de travail : gestion de la pénurie et des emplois du temps des AESH. Elles et ils doivent en plus faire face à l'incompréhension, légitime, de parent mécontents.

De plus, la hiérarchie leur demande d'être formateurs de leurs collègues : plan « filles et maths », nouveaux programmes, ...etc.

La FSU-SNUipp 64 a insisté sur le fait que ce n'est pas une nouvelle répartition des tâches que demandent les personnels comme l'a proposé l'administration à l'occasion du Groupe Départemental des Directeurs d'Ecole (GDDE), mais bien un allègement drastique et immédiat de celles-ci. Le premier levier est de leur libérer du temps.

Lorsque nous avons demandé si une remontée des discussions du GDDE serait faite au ministère, l'administration a répondu que non.

Concernant les « Difficultés d'Expression Comportementale » (DEC), le retour des fiches est extrêmement inquiétant. Plusieurs fiches mentionnent non seulement des conséquences directes sur la santé des collègues, mais également sur le bien-être des autres élèves et sur les apprentissages de toutes et tous.

Nous avons demandé quels étaient les indicateurs pour mesurer la pertinence des changements d'organisation successifs (PIAL, ASC, EMAS, pôle ressources) ?

Nous avons également demandé d'exonérer les équipes de temps d'APC pour récupérer le temps de réunion supplémentaire dû aux problématiques liées aux élèves à besoins particuliers.

Concernant la formation, nous avons demandé la tenue d'un GT formation, notamment car les IEN suggèrent des temps de formation (AESH) dans certaines réponses aux fiches SST d'AESH.

**Nous avons pointé le fait que des fiches restaient souvent sans réponse (notamment dans le 2nd degré).**

→ Monsieur SELAUDOUX rappelle que la croissance du nombre de fiches (plus de 30 par jour) provoque mécaniquement une augmentation des délais de réponse. Il pointe une augmentation de la part des fiches ayant obtenu une « réponse » (du point de vue de la loi, un simple « avis » équivaut à une réponse). Il rappelle également l'existence de la plateforme STOP DISCRI, dédiée aux situations de harcèlement vécues par les collègues.

#### **4. Point formation ;**

Suite à notre demande en juin 2025, la DSDEN propose la tenue d'un conseil de formation le 15 ou 29 janvier pour définir les contenus de formations pour les années à venir. Les plans français et mathématiques arrivent cette année à échéance, et le plan « Laïcité » s'achèvera en 2026/2027.

#### **5. Bilan « faits établissement » ;**

Au 1<sup>er</sup> décembre 2025 : 469 faits établissements depuis septembre (1<sup>er</sup> et 2nd degré), contre 350 l'année dernière à la même période.

L'augmentation serait pour l'administration liée à l'ajout du privé et de la connaissance du dispositif qui s'améliore.

La répartition par niveau est la suivante : 89 % de niveau 2 et 11 % de niveau 3.

Les critères des niveaux sont définis par le chef d'établissement en fonction des item cochés par le directeur ou la directrice dans l'application.

Niveau 1 = Circonscriit à l'établissement ;

Niveau 2 = ??

Niveau 3 = envoi à l'académie, à la préfecture, la gendarmerie et la police nationale et le procureur de la république (article 40) et inscription à la cellule nationale de veille ;

Détails des faits récurrents :

- 20 élèves totalisent 76 faits établissements
- 1<sup>er</sup> degré : essentiellement des violences physiques et verbales de la part d'élèves et, plus rarement, de parents.
- 2nd degré : faits de violences, harcèlement, détention d'armes blanches (11 cas).

## **6. Point « Pôles ressource » ;**

11 Pôles ressources (1 par circonscription) fonctionnent dans le département depuis 4 ans. M. Viguié, IEN-EI du secteur basque, dresse un bilan des actions mises en place.

Travail sous l'autorité du DASEN selon des invariants de fonctionnement. Différents niveaux d'appropriation du dispositif (hétérogénéité dans le département).

L'idée des pôles ressources est de remettre l'IEN au centre du pilotage concernant la difficulté scolaire afin qu'ils dirigent les actions de prévention et de réaction. La centralisation est assumée dans un souci de mise en cohérence et d'évaluation des actions menées. Cette dernière s'effectue via des écrits professionnels, outils communs la plupart du temps hébergés sur NUAGE, espace numérique partagé.

Une formation est donnée par la DSDEN auprès des personnels dénommés Pôles Ressources. Progressivement, M. Viguié souhaite que la distinction RASED/Pôle ressource s'estompe pour que les Pôles ressources fonctionnent en temps que tel.

Monsieur Viguié assume une priorisation des interventions auprès des situations les plus explosives. Il acte également le non-fonctionnement actuel des EMAS et le manque de moyens disponibles en enseignant-es spécialisé-es depuis 2012.

Concernant la difficulté ordinaire, M. Viguié renvoie aux compétences des enseignant.es qui sont désormais censé.es intervenir efficacement auprès de l'ensemble des élèves dans toute leur hétérogénéité.

M. Viguié déplore la sortie en 2014 des RASED des plans de formations départementaux qui ont contribué à éloigner ces personnels de leurs collègues de classe.

Un plan de formation de 72h est prévu pour les conseiller-es pédagogiques sur les stratégies de prise en compte de la diversité dans les écoles (difficulté ou grande difficulté). → « Montée en compétences ».

## **7. Point « places en ESMS » ;**

**Chiffres de l'ARS :** Pas en capacité d'évaluer les effets du plan « 50 000 places ». L'ARS pointe que le département des Pyrénées-Atlantiques serait le mieux doté de l'académie de Bordeaux.

- **Nombre de places total :** 1 082
- **IME :** 560 places

- **DITEP** : 356 places

La décision d'admission d'un élève en ESMS appartient toujours en dernier recours au directeur ou à la directrice de l'établissement.

2 commissions par an prévues sur chaque secteur pour présenter les situations les plus complexes. L'Éducation nationale espère que ces commissions permettront de prioriser les situations les plus difficiles auxquelles elle a à faire face.

La visibilité des listes d'attente est pour le moment complètement opaque, ce qui devrait changer avec la mise en place d'une nouvelle application (mal accueillie par les directrices et directeurs d'établissements médico-sociaux).

200 élèves seraient actuellement en attente de place sur le département, dont une douzaine serait « prioritaire » (tous degrés et secteur confondus).

## **8. Point « direction d'école » ;**

La lettre ouverte au DASEN signée par plus de 230 directrices, directeurs, adjoint-es et parents a été remise à l'administration.

Monsieur ZIEBA évoque la relance du GDDE souhaitée par le DASEN dès son arrivée dans le département. Ce groupe a été voulu comme représentatif des différents types d'écoles et des différentes OS. Une feuille de route a été mise en place pour suivre l'avancement des travaux de ce groupe. Elle inclut un calendrier pour que des mesures soient véritablement mises en place.

Au niveau de la DSDEN, ce groupe départemental a abouti à une réunion des différents services de la DSDEN pour que les mesures énoncées soient effectivement et rapidement mises en place. Le conseil des IEN a également été destinataire des travaux du GGDE.

L'objectif selon M. ZIEBA est d'aller dans le sens d'une simplification des tâches.

Concernant la labellisation égalité filles-garçons, un accompagnement renforcé des CPD pour faciliter la démarche de labellisation.

La sensibilisation mise en avant par l'administration a pour but d'impulser une réflexion sur les effets genrés de la pratique des enseignant-es et de l'aménagement des espaces scolaires. Les écoles accompagnées dans la démarche d'obtention du label sont celles qui sont incluses dans le plan de formation mathématiques.

Pour autant Monsieur ZIEBA a confirmé explicitement que cette labellisation n'avait aucun caractère obligatoire.

## **9. Plans de prévention académique et départemental ;**

Le plan de prévention académique est actuellement en cours de validation. Il devrait l'être lors de la prochaine F3SCT académique d'ici quelques mois.

Son schéma suit le schéma ministériel.

Monsieur Sélaudou entend qu'il faille le décliner départementalement.

Nous avons demandé la programmation d'un GT départemental sur le sujet

→ Cela devrait être possible d'ici la fin de l'année, une fois le plan de prévention académique validé et que les équipes départementales s'en seront saisies.



| <b>Avis votés par les représentant·es des personnels</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Directrices et directeurs d'école</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Avis n°1 :</b>                                        | Les membres de la F3SCT demandent que les demandes institutionnelles obligatoires soient suffisamment anticipées pour que les directrices et directeurs d'école qui en ont besoin bénéficient d'un délai de quinze jours pour y répondre.                                                       |
| <b>Avis n°2 :</b>                                        | Les membres de la F3SCT demandent que toute invitation à une réunion non prévue sur temps de service et non comprise dans les 108 heures mentionne le caractère facultatif de ladite réunion.                                                                                                   |
| <b>Avis n°3 :</b>                                        | Les membres de la F3SCT demandent que toute réunion non prévue sur temps de service et non comprise dans les 108 heures fasse l'objet d'un compte-rendu exhaustif envoyé à l'ensemble des personnels concernés.                                                                                 |
| <b>Avis n°4 :</b>                                        | Les membres de la F3SCT rappellent que la labellisation des écoles, notamment la labellisation « égalité filles-garçons », revêt un caractère strictement facultatif. Ils demandent qu'aucune pression ni inscription d'office ne soit exercée sur les équipes ou les établissements scolaires. |
| <b>Avis n°5 :</b>                                        | Les membres de la F3SCT demandent l'abandon du registre matricule d'inscription et de radiation des élèves, celui-ci faisant doublon avec les inscriptions et radiations déjà saisies dans l'application.                                                                                       |
| <b>AESH</b>                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Avis n°6 :</b>                                        | Les membres de la F3SCT demandent que les IEN bénéficient d'une formation spécifique sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.                                                                                                                                     |
| <b>Avis n°7 :</b>                                        | Les membres de la F3SCT demandent qu'une information spécifique sur le fonctionnement de la formation spécialisée (composition, compétences, saisie) soit faite à l'ensemble des AESH du département.                                                                                           |
| <b>Avis n°8 :</b>                                        | Les membres de la F3SCT demandent que le contenu du conseil de formation inclue la formation des AESH.                                                                                                                                                                                          |
| <b>Avis n°9 :</b>                                        | Les membres de la F3SCT demandent que les AESH et les professeur·es des écoles bénéficient d'une offre de formation conjointe sur leur travail en commun.                                                                                                                                       |
| <b>Risques thermiques dans les établissements</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Avis n°10 :</b>                                       | Les membres de la F3SCT demandent que les établissements exposés aux risques thermiques (froid ou chaud) soient identifiés et qu'un plan de protection adapté (plan canicule, plan grand froid, aménagement des horaires, équipements individuels, etc.) soit mis en place et appliqué.         |

**Tous les avis ont été votés à l'unanimité des représentant·es des personnels : FSU (5 voix), UNSA Education (4 voix) et FNEC-FP-FO (1 voix).**